



Reconnaissance anticipée d'enfant

Par **bala37**, le **07/11/2014 à 03:49**

Bonjour,
Je suis actuellement enceinte de mon futur mari qui vit au Maroc mais est d'origine guinéenne. Nous allons nous unir en decembre a l'ambassade de Guinée au Maroc si tout se passe bien. Celui-ci et moi-même aimerions qu'il reconnaisse avec moi lors de mon séjour cet enfant. Est-il possible de reconnaître um enfant au consulat ou ambassade francais(e) du Maroc ? Quel document dois-je ramener de France ? Merci d'avance.[smile3]

Par **aguesseau**, le **07/11/2014 à 10:00**

bjr,
Je pense que le plus pratique et le plus sur, c'est de poser la question par mail à un consulat de France au Maroc.
www.consulfrance-ma.org/

Par **moisse**, le **07/11/2014 à 10:12**

Bonjour,
Oui à votre question.
Un lien explicatif ici :
[citation]<http://www.info-demarches.com/demarches-reconnaissance-declaration-naissance-enfant-etrange-parent-francais.html>[/citation]

Par **bala37**, le **07/11/2014 à 13:17**

Merci bcp

Par **bala37**, le **07/11/2014** à **13:19**

Mon enfant va naitre en France mais le papa est a l'etranger c'est different... Mais je vaus m'adresser au consulat merci de votre attention en tous cas